

Section 2.—Prix de détail et coût de la vie.

Le relevé des données et le calcul des nombres-indices des prix de détail et du coût de la vie se font conjointement par le Bureau Fédéral de la Statistique (Ministère du Commerce) et le Ministère du Travail. Les séries de nombres-indices qui en résultent sont calculées à des points de vue différents. Les nombres-indices des prix de détail et du coût de la vie publiés par le Bureau ont pour but de mesurer les fluctuations de ces prix et le coût de la vie dans l'ensemble du Canada, et ils sont calculés de manière à permettre des comparaisons avec d'autres nombres-indices généraux basés sur des principes similaires, par exemple, l'indice des prix de gros. Calculés comme ils le sont sur un principe collectif, c'est-à-dire la consommation totale de chaque denrée, les nombres-indices du Bureau fournissent une excellente mesure des changements dans la moyenne du coût de la vie au Canada pris séparément pour toute classe ou section particulière. Comme suite à ses études sur les prix de détail et le coût de la vie, le Bureau de la Statistique a fait des enquêtes sur les budgets familiaux dans des villes représentatives (voir sous-section 2, p. 841.) Les résultats de ces enquêtes sont publiés sous forme de bulletins.

Les calculs du Ministère du Travail ont pour but de montrer les changements du coût de la vie des ouvriers dans les villes. Ils sont donc de portée plus limitée et d'application beaucoup plus restreinte que l'indice du Bureau de la Statistique.

Sous-section 1.—Nombres-indices du Bureau de la Statistique sur les prix de détail et des services.

Dans l'indice du Bureau, 1926 est prise comme année de base. La description du système de pondération de chaque item, sous-groupe et groupe, et de la méthode de construction de ce nombre-indice est donnée aux pages 822-828 de l'Annuaire de 1931. Les chiffres annuels sur la base de 1913 et qui indiquaient les prix d'un budget familial pour aliments les plus courants, combustible, loyer, etc. paraissent dans le rapport du Bureau "Prix et indices des prix" et les chiffres mensuels dans la *Gazette du Travail*.

Comme dans le cas des prix de gros, les prix des commodités restent à peu près immobiles jusqu'aux derniers mois de l'année en 1939; l'indice des aliments n'accuse une avance appréciable que les quatre derniers mois. Au cours de la même période les combustibles sont légèrement plus élevés que l'augmentation saisonnière habituelle d'automne et du commencement de l'hiver. Des relevés spéciaux des prix des vêtements et des garnitures de ménage montrent des avances modérées en novembre et décembre, et à la fin de l'année les prix de ces deux item sont respectivement de 3.6 p.c. et 8.4 p.c. au-dessus des niveaux du 1er septembre. Les changements dans les loyers résidentiels en 1939 sont peu marqués en général. Un indice des loyers basé sur un relevé fait au mois de mai est de 90.0 comparativement à celui d'octobre 1939 qui est de 89.9. L'indice moyen des loyers en 1938 est de 89.8.